

## Conditions Générales

Location de bateaux sans équipage : édition de janvier 2024

### Préambule:

Les présentes Conditions Générales sont promulguées par LM Company SRL (ci-après dénommée « la Société», «LM COMPANY | GROUP »), y compris, mais sans s'y limiter, ses marques de commerce tels que Luxury Sailing, et régiront toutes les propositions pour la fourniture de services de croisière en cabine et de services associés proposés par la Société. Les présentes Conditions remplacent tous les accords antérieurs, les discussions ou les représentations qui ne sont pas expressément incorporées dans les présentes. Les Conditions sont complétées par toutes Conditions Particulières applicables à une réservation ou un contrat spécifique, qui, ensemble, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties contractantes (ci-après dénommées « les Parties »). Ces Conditions Particulières détaillent les détails de la réservation du client, y compris, mais sans s'y limiter, l'identité du client, la croisière sélectionnée et les options choisies.

### 1. Processus de proposition et de réservation:

1.1. Les devis fournis par toute entité du GROUPE LM COMPANY |, y compris LUXURY SAILING, servent d'estimations préliminaires et ne constituent pas des offres contraignantes. Disponibilité et tarification ne peut être garantie sur la seule base d'un devis.

1.2. Dès l'acceptation d'un devis par un client, des Conditions Particulières seront émises, formant, à côté des présentes Conditions Générales, l'offre de LUXURY SAILING. Une réservation est réputée confirmée à réception de l'acompte requis dans le délai spécifié dans les Conditions Particulières, sinon la réservation est valable pendant 5 jours civils. Dans le cas où l'acompte n'est pas payé dans le délai stipulé, l'offre expire automatiquement, renonçant au LUXURY SAILING l'obligation de maintenir la disponibilité du bateau, les options de bateau alternatives, les prix ou les options sélectionnées. La confirmation du paiement de l'acompte entraîne l'émission d'une Confirmation de Réservation, représentant les Conditions Particulières du Contrat de location sans équipage. L'acceptation des présentes Conditions Générales et Particulières par le client s'effectue par le paiement de l'acompte.

### 2. Formation et efficacité contractuelles:

L'accord contractuel entre LM COMPANY SRL (LUXURY SAILING) et le client est établi et prend effet dès l'acceptation mutuelle des Conditions Particulières et Générales par les Parties, une reconnaissance qui est implicitement confirmée par le paiement de l'acompte, et la réception ultérieure dudit acompte par LUXURY SAILING.

### **3. Services et description du navire:**

3.1. La cabine et le navire spécifiques fournis dans le cadre du contrat sont décrits dans les Conditions Particulières. Aux fins du présent contrat, le terme «Bateau» englobe le navire lui-même ainsi que ses équipements et accessoires comme indiqué dans les Conditions Particulières. Les jours initiaux et finaux de la location sont généralement plus courts qu'une journée complète, sans remboursements prévus pour ces jours. L'heure d'embarquement et de débarquement est indiquée dans la confirmation de réservation et / ou dans les Conditions Particulières. Si disponible, les clients peuvent acheter un enregistrement anticipé.

3.2. Des forfaits d'excursion et des transferts aéroport sont disponibles moyennant des frais supplémentaires, les détails et la disponibilité variant selon la destination.

3.3. Si le bateau est équipé de la climatisation, les heures normales de fonctionnement de la climatisation à bord dans le monde entier sont de 8 h à 22 h (maximum). La climatisation ne fonctionne pas en dehors de ces heures pour réduire au minimum le bruit du générateur et de l'équipement associé, et permettre à tous les voyageurs de passer une nuit de sommeil sans les nuisances sonores associées. Par conséquent, le générateur et la climatisation ne peuvent être utilisés que pendant ces heures, le client n'a droit à aucun remboursement ou réclamation de ne pas utiliser le générateur ou la climatisation en dehors des heures de fonctionnement standard. Pendant les heures normales de fonctionnement (8 h à 22 h), la climatisation sera utilisée si nécessaire en raison du temps humide ou chaud, et peut être éteinte si la ventilation est suffisante, afin de réduire les émissions de CO2 pour un monde plus durable. Certaines cabines peuvent avoir de petits ventilateurs indépendants, qui peuvent être utilisés indépendamment par les clients.

### **Naviguer avec clarté : comprendre notre portée de service**

Chez LM Company | Group, la transparence est la boussole par laquelle nous naviguons avec nos relation client. L'étendue de nos services, des commodités à bord de nos navires aux excursions à couper le souffle, est méticuleusement décrite pour que les passagers sachent exactement ce que leur voyage implique. Cette clarté s'étend aux exclusions explicites, ce qui garantit que les attentes des voyageurs sont parfaitement alignées sur nos offres. C'est notre engagement à offrir non seulement une croisière, mais une expérience aussi claire et navigables comme les eaux que nous naviguons.

### **4. Prix et frais supplémentaires:**

4.1. Le prix, payable dans la devise indiquée dans les Conditions Particulières, reste fixe pendant la durée de l'offre mais peut changer à l'expiration de la période d'offre. Les frais de destination, couvrant divers frais et taxes locaux, s'ajoutent au prix de la location.

4.2. Sauf indication contraire dans les Conditions Particulières, les prix indiqués incluent la TVA et toute les taxes détaillées dans le devis. Pour certaines destinations, des taxes locales supplémentaires peuvent être payables par le client à l'arrivée (c'est-à-dire que le gouvernement des Seychelles exige le paiement en espèces à l'arrivée pour la nouvelle taxe environnementale). Généralement tout autre droit, taxe, prélèvement ou charge de quelque nature que ce soit (ci-après les «Taxes») qui pourraient être dus lors de l'Affrètement du Navire, de ses accessoires et équipements associés sur l'exécution des Prestations fournies dans le cadre du contrat ne sont pas inclus. Ces Taxes sont payables par le Client, en particulier toutes les taxes sur le carburant, les droits d'amarrage et autres, ainsi que les frais de parc national.

## **5. Conditions de paiement :**

5.1. Les calendriers de paiement de l'acompte et du solde final sont détaillés dans les Conditions Particulières. L'acompte n'est pas remboursable, sauf indication contraire dans la confirmation de réservation.

5.2. Le non-respect des délais de paiement permet à LUXURY SAILING d'annuler la réservation sans pénalité et sans rappel formel.

5.3. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les options de dernière minute sélectionnées par le client à la base.

## **6. Annulations et modifications par le client:**

6.1. Le client peut annuler la réservation sous aux conditions suivantes:

- Une annulation plus de 90 jours avant le départ prévu entraîne des frais de 30% du prix total de la location (hors options), tous les paiements effectués pour les options étant remboursables.
- Les annulations effectuées 89 à 60 jours avant le départ entraîneront des frais de 50% du prix de la location (hors options), avec des paiements pour les options remboursés.
- Les annulations entre 59 et 30 jours avant le départ entraînent des frais de 75 % du prix de la cabine (hors options), avec des paiements d'options remboursés.
- Les annulations effectuées moins de 30 jours avant le départ nécessitent le paiement de 100% du prix de la location, avec la stipulation que les frais d'option seront remboursés, sauf annulation moins de 7 jours avant le départ.

6.2. Toute modification apportée par le client à la réservation après la confirmation, y compris les changements des dates ou navires, sont soumis à la disponibilité et aux tarifs en vigueur au moment de la demande de modification.

6.3. Si le Client n'est pas présent au moment de l'embarquement, même si la non-présentation est causée par un retard de vol ou d'autres retards de transfert, cela sera traité comme une annulation de réservation moins de 30 jours avant le départ et le Client perdra la totalité de la réservation. Si le client est retardé en raison d'un transfert aéroport organisé par Luxury Sailing ou ses sociétés partenaires, cette disposition est levée et Luxury Sailing fera tous les efforts possibles pour s'assurer que le client embarque le navire à temps. Aucun remboursement ne peut être demandé pour un retard causé par un client à son arrivée après l'heure d'enregistrement standard, même si le transfert est organisé par la société.

6.4. Le client a la possibilité de souscrire une assurance voyage auprès de Luxury Sailing pour couvrir les pertes qu'il pourrait subir en cas d'annulation de l'affrètement avant le départ.

## **7. Exigences préalables à l'embarquement:**

7.1. L'embarquement sera subordonné au respect de toutes les exigences de pré-embarquement par le client, y compris l'exécution du contrat de réservation, le paiement de tous les montants dus, la réalisation d'un briefing de sécurité, la signature de l'inventaire de départ précisant l'état du navire et du matériel fourni, la réception du permis nautique du client, la liste des membres d'équipage avec leur noms et numéros d'identification, et soumission des documents personnels et de voyage requis.

7.2. La Société interdit strictement les animaux à bord. Des conditions spéciales peuvent permettre au client d'apporter son animal de compagnie à bord, avec l'autorisation écrite de la société. Des frais de nettoyage supplémentaires sont facturés si le client est autorisé à apporter son animal de compagnie à bord. Tout dommage, nettoyage supplémentaire, peut être demandé si lors du check-out, le teck, l'intérieur ou d'autres parties du bateau ont été marqués par l'animal.

7.3. La location d'un navire nécessite une expérience et une connaissance des règles de navigation. Si, de l'avis de Luxury Sailing, l'expérience de navigation du Client et de l'équipage est insuffisante, Luxury Sailing se réserve le droit d'annuler ou de modifier la location du Navire sans avoir à rembourser les frais déjà payés par le Client. Toutefois, dans la mesure où un skipper est disponible, Luxury Sailing peut proposer au Client qu'un skipper soit engagé aux frais du Client.

Si les services d'un skipper sont souscrits par le Client, la durée du service du skipper sera nécessairement celle de l'affrètement du Navire, sauf accord contraire préalable de Luxury Sailing. Si aucun skipper n'est disponible, le Client sera autorisé à utiliser le Navire à quai, sous réserve du paiement des frais associés.

7.4. Des restrictions d'embarquement s'appliquent en fonction de l'âge, avec une exigence d'âge minimum de 6 ans sur les catamarans et 10 ans sur monocoques. Le client assume l'entière responsabilité de la sécurité et du comportement des passagers mineurs. Des exceptions pour l'âge peuvent être autorisées (uniquement écrites) par la société.

7.5. Les clients handicapés sont priés de communiquer leurs besoins spécifiques pour évaluer la pertinence de la croisière pour leur sécurité et leur confort.

7.6. Tous les passagers doivent être des nageurs compétents, même en mer agitée; ceux qui ne le sont pas doivent en informer le skipper avant l'embarquement. Des mesures de sécurité spéciales peuvent être imposées et certaines activités peuvent être interdites.

7.7. La Société se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'attribuer un navire différent de taille et de spécifications similaires ou supérieures si nécessaire, en informant le Client dès que possible. Même en cas d'un navire de taille ou de confort supérieurs, le Client ne subira aucune conséquence de cette substitution. Si un bateau amélioré ou similaire est fourni, aucune autre compensation ou contrepartie ne sera due. Si le seul navire disponible est moins cher, la différence de prix sera remboursée au Client.

7.8. Si le client a payé par l'intermédiaire d'une agence, l'agence doit avoir transféré tous les montants à LUXURY SAILING avant la date d'embarquement, sinon le client sera tenu de payer le montant restant ou l'embarquement ne pourra pas être autorisé. Aucun remboursement ou réclamation ne peut être effectué si le montant total n'a pas été payé à temps par le client ou son agence.

7.9. Le retour au port de débarquement est prévu pour l'après-midi précédant le jour du débarquement. Si, en raison de facteurs ne dépendant pas de la volonté de l'entreprise (par exemple, mais sans s'y limiter aux conditions météorologiques défavorables) les ports d'embarquement prévus doivent être inaccessibles ou infranchissables, la société peut décider des alternatives les plus appropriées et doit en aviser à temps aux passagers embarqués. Aucun dommage ou indemnisation ne peut être demandé pour de tels événements imprévus .

7.10. Les clients doivent retourner au port prévu et ne peuvent pas décider de choisir un autre lieu de retour, sans autorisation préalable fournie écrite par la société. Il est de la responsabilité des clients de planifier leur croisière afin d'atteindre le port prévu la veille du débarquement et de vérifier les conditions météorologiques et maritimes afin d'éviter d'être bloqués. Si les clients n'atteignent pas le port de débarquement prévu, la société peut demander le remboursement et les dommages causés par le client. Ces remboursements peuvent également inclure des pertes pour les futurs charters, le transport et les frais administratifs supplémentaires.

7.11. Si, à la date de départ prévue pour la croisière en cabine, le Bateau loué ou équivalent n'est pas disponible pour une raison autre qu'un événement de Force Majeure, le client a droit aux options suivantes:

- Dans la mesure du possible, retarder la date de départ et maintenir la durée de la période de location.
- Maintenir la date de retour du bateau et bénéficier d'un remboursement pour la période d'indisponibilité du bateau au prorata (hors options) des jours d'indisponibilité.
- Si le retard dépasse un quart de la durée de la période de location, le client peut annuler la croisière et sera rembourser du montant payé pour la location.

7.12. Lorsque le Navire est prêt pour l'embarquement, les Parties établiront un Inventaire de Départ du Navire, qui permettra de vérifier que le Navire est retourné dans un état similaire.

7.13. Orientation préalable à l'affrètement et vérification de l'état de préparation: pour assurer la sécurité et l'efficacité de l'affrètement, tous les clients doivent participer à une séance d'orientation préalable à l'affrètement obligatoire avant le départ. Cette session traitera les caractéristiques opérationnelles essentielles du navire et la procédure de sécurité. Les clients sont tenus de démontrer une compréhension de l'exploitation du navire et d'affirmer qu'ils sont prêts à naviguer en toute sécurité. Ce processus de vérification fait partie intégrante du début de la charte et vise à s'assurer que tous les clients sont adéquatement préparés aux responsabilités de la location sans équipage.

### **Santé et sécurité en mer: notre engagement inébranlable**

Le bien-être de nos passagers et de notre équipage est l'ancre de nos opérations chez LUXURY SAILING.

Adhérer à des réglementations strictes en matière de santé et de sécurité n'est pas seulement une politique; c'est une pratique qui fait intégrante de nos activités quotidiennes. Des briefings de sécurité complets aux exercices réguliers et au respect des normes de sécurité internationales, nous veillons à ce que chaque aspect de notre service donne la priorité à votre santé et à votre sécurité. La coopération des passagers avec ces protocoles de sécurité n'est pas seulement appréciée, elle est essentielle, renforçant notre engagement collectif pour une aventure de croisière en toute sécurité.

## **8. Garanties, responsabilité et procédures:**

8.1. La Société garantit que le navire se conformera à toutes les lois et réglementations pertinentes et sera en état de navigabilité au moment de l'embarquement.

8.2. Les procédures d'enregistrement commencent au début de la période de location à l'heure indiquée dans la confirmation de réservation.

8.3. Le premier et le dernier jour de la location, une place dans le port de plaisance de Luxury Sailing est fournie et inclus dans le prix de la réservation. Ce n'est pas le cas si le départ et / ou le retour se fait en dehors d'une base de Luxury Sailing.

8.4. Luxury Sailing considère le générateur, la climatisation, le générateur d'eau, l'onduleur, le réfrigérateur et le congélateur (le cas échéant) comme des équipements auxiliaires, et limite l'indemnisation accordée en cas de non-fonctionnement à 500€ par location. Cette compensation sera calculée au prorata du temps de non-fonctionnement en cas de défaillance de ces équipements pendant la croisière (ne dépendant pas de la faute du client). L'utilisation de la climatisation doit être raisonnable. Ainsi, il n'est pas considéré comme raisonnable de climatiser les cabines avec des portes ou des fenêtres laissées ouvertes, ou plus généralement de climatiser toute cabine ouverte. Une utilisation intensive peut entraîner une défaillance du système électrique dont le client est responsable. Les unités nécessitent une alimentation électrique qui ne peut être garantie qu'avec une certaine quantité d'utilisation du moteur par jour. La base Luxury Sailing est à la disposition du client pour le conseiller sur l'utilisation correcte de l'équipement. Tous les autres équipements non inclus dans la liste mentionnée ci-dessus (tels que les panneaux solaires, les ventilateurs, les problèmes mineurs) ne sont pas soumis à remboursement en cas de non-fonctionnement pendant la location.

8.5. Le dessalinisateur fonctionne bien lorsqu'elle est utilisée conformément aux instructions du fabricant. S'il est mal utilisé, il est susceptible de provoquer une panne le rendant inutilisable pour le reste de la location. Le Client doit s'assurer que toutes les personnes naviguant sur le Navire sont familiarisées avec les procédures d'exploitation correctes avant de commencer l'utilisation. Si, pour quelque raison que ce soit, le générateur d'eau tombe en panne pendant la location (non fondé sur la faute du client) et l'équipe technique de Luxury Sailing n'est pas en mesure de résoudre le problème, le client doit conserver les reçus pour les frais relatifs aux recharges d'eau pendant la location et Luxury Sailing les remboursera au départ (seul le coût de l'eau sera remboursé, pas d'amarrage, de carburant ou de dépenses telles que la glace).

8.6. Si le Client a engagé un skipper et / ou un cuisinier, Luxury Sailing s'engage à fournir des personnes adéquates. Cependant, les fonctions des équipages se limitent à l'exploitation et à l'entretien du navire, à la préparation des repas et au nettoyage des parties communes uniquement. Ils ne sont pas porteurs, nounous, gouvernantes ou autre personnel de nettoyage.

8.7. Pour la base italienne, tous les membres de l'équipage ne sont pas engagés par la société, qui n'entrera en contact qu'avec les agences locales, les skippers professionnels et / ou les cuisiniers, et le client doit organiser les détails entre lui / elle et l'équipage. Luxury Sailing n'est pas responsable du skipper choisi ou fourni par des agences d'équipage externes.

8.8. En cas de problèmes survenant pendant la croisière, le client est tenu de signaler immédiatement ces problèmes à la société ou à la base respective pour permettre la résolution. Les plaintes non signalées pendant la croisière seront considérées comme invalides après la croisière.

8.9. Si des excursions ou des services réservés (et confirmés) ne sont pas disponibles, la Société s'efforcera de fournir des alternatives appropriées ou d'offrir des remboursements pour les services indisponibles.

8.10. Actions des employés dans le cadre: dans le domaine de la croisière en mer, où la mer ouverte invite à l'aventure, il est primordial que les passagers comprennent les limites de la responsabilité concernant les actions des employés. Nos employés sont formés pour fournir un service exemplaire dans le cadre de nos politiques et normes de sécurité établies. Cependant, LM Company SRL délimite une limite claire, affirmant qu'elle ne peut être tenue responsable des actions personnelles des employés qui ne relèvent pas de leurs obligations professionnelles ou enfreindre les directives de l'entreprise. Cette disposition, visant à protéger toutes les parties, souligne notre engagement pour une expérience de croisière sécurisée et agréable tout en clarifiant l'étendue de notre responsabilité.

### **Protection mutuelle: La clause d'indemnisation**

Les eaux sereines et les paysages captivants sur lesquels naviguent nos croisières sont accompagnés de notre dévouement au respect et à la protection mutuels. À cette fin, LM Company SRL incorpore une clause d'indemnisation dans ses termes. Cette clause garantit que les clients acceptent de protéger la société, y compris ses effectifs et ses actifs, contre toute réclamation découlant de leurs violations de l'accord ou de leur conduite pendant la croisière. C'est un témoignage de notre effort collectif pour maintenir un environnement harmonieux où les responsabilités sont reconnues, assurant une navigation en douceur pour tous.

### **9. Déclarations et garanties du Client:**

Le Client (ou un membre d'équipage désigné par le Client) déclare et garantit qu'il a de l'expérience dans la navigation avec des navires et des itinéraires similaires, qu'il est titulaire d'une licence, le cas échéant, et qu'il est compétent dans l'exploitation du Navire soumis à la location et qu'il a une connaissance pratique suffisante de matelotage, pilotage et règles de la route pour exercer correctement l'autorité sur le navire. Le Client n'autorisera l'utilisation du Navire pendant la période de location qu'aux personnes qualifiées pour le faire. Le Client doit remplir rapidement le «CV nautique», qui est obligatoire avant l'embarquement. Toute navigation en double ou en solitaire est interdite sans l'accord préalable de Luxury Sailing.

## **10. Responsabilités du client :**

10.1. Lors de l'enregistrement, le client doit vérifier et inspecter en détail que le bateau et son équipement sont dans un état satisfaisant et signaler immédiatement toute anomalie. Aucune réclamation ne peut être faite après la fin des procédures d'embarquement. Le temps nécessaire pour présenter et remettre le navire sera déduit de la période de location. La signature de l'Inventaire de Départ constitue acceptation pleine et entière du Navire par le Client et reconnaissance de son état tel que décrit dans l'Inventaire de Départ.

10.2. Lors de la signature de l'Inventaire de Départ, la garde du Navire est transférée au Client qui en devient seul responsable et sera responsable de tout dommage de toute nature qui pourrait être causé aux personnes à bord du Navire, au Navire lui-même et à des tiers. Si un skipper a été fourni par la société, le Client reste responsable du Navire et de son équipage.

10.3. Toutes les dépenses courantes engagées pendant la location du navire, telles que les frais d'amarrage, les taxes locales, les frais de parc national, les frais d'atterrissage, les prélèvements, le carburant, l'eau et la nourriture seront facturés au client.

10.4. Le client est responsable de la sûreté et de la sécurité des effets personnels, matériels et immatériels, et est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur.

10.5. Le client s'engage à s'assurer que toutes les personnes accompagnantes adhèrent aux règles et instructions fournies par l'équipage. Des précautions particulières doivent être prises en présence d'enfants, qui restent sous la seule responsabilité du client et des adultes qui l'accompagnent. Le client et les personnes qui l'accompagnent doivent être très prudents avec les appareils électroniques, tels que les téléphones, les caméras, et les ordinateurs, et en particulier fournir des housses étanches lors de l'embarquement sur un bateau. L'électricité n'est pas toujours stable à bord, par conséquent, l'appareil électrique ne doit pas rester connecté aux prises plus longtemps que nécessaire.

10.6. Le client s'engage à respecter le nombre maximum de passagers autorisés à bord du Navire tel qu'indiqué sur la plaque d'immatriculation apposée sur le Navire. Dans certains pays, si un skipper est présent, la réglementation l'oblige à avoir une cabine avec des toilettes. Le Client doit en tenir compte à le moment de la réservation pour se conformer à la réglementation. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les transports de marchandises ou de passagers à titre onéreux, ou toute autre activité commerciale (pêche professionnelle, sorties touristiques, organisation d'événements à bord moyennant des frais) est strictement interdite. Le prêt ou la sous-location du Navire ou le remorquage est interdit.

10.7. Le client s'engage à remplir le journal de bord du Navire, en indiquant quotidiennement le lieu de départ et destination du jour, arrêts et mouillages successifs, état du Navire, tout incident matériel ou lié à l'équipage à bord, tout changement d'équipage, conditions météorologiques, voiles utilisées et heures de travail du moteur. Il doit immédiatement aviser Luxury Sailing par tout moyen disponible en cas de doute sur le fonctionnement de l'un quelconque des équipements du Navire, ou de tout dommage ou suspicion de dommage, notamment à la coque ou au moteur. Il en va de même pour toute fuite, notamment d'huile.



10.8. Le client s'engage à respecter toutes les restrictions de navigation mentionnées dans le Contrat d'affrètement. Le client doit également respecter toutes les zones où la navigation est interdite par les autorités locales (zones militaires, aires protégées, parcs nationaux). Il doit également se conformer à toutes les réglementations environnementales et ne doit pas éliminer de déchets de quelque nature en mer. Toute amende encourue en raison d'une fuite d'huile, le déversement de déchets, l'ancrage interdit, l'entrée dans des zones réglementées, etc. seront entièrement à la charge du client, ainsi que toute conséquence que cette action pourrait avoir sur le navire et / ou Luxury Sailing. La société appliquera des frais supplémentaires pour gérer les amendes liées à la charte.

10.9. La navigation après le coucher du soleil et avant le lever du soleil est interdite sans l'accord préalable de la société.

10.10. Le client ne doit pas quitter le port ou le mouillage en présence de conditions météorologiques dangereuses. C'est le cas lorsque des vents de force 6 (vent frais) ou plus sur l'échelle de Beaufort sont présents ou prévus. Le client doit également se conformer à toutes les consignes de sécurité émises par les autorités maritimes ou portuaires, en particulier celles qui conseillent de ne pas naviguer et de ne pas renforcer les amarrages. Le client s'engage à suivre toutes les instructions de navigation et d'acheminement données par Luxury Sailing, notamment en cas de mauvais temps. Le client s'engage toujours à s'assurer que le navire est correctement amarré, et uniquement à mouiller dans des zones protégées ou dans des ports appropriés où la sécurité du navire peut être garantie. Il s'engage également à ne pas utiliser le moteur à pleine capacité, sauf en cas d'urgence absolue. Il doit s'assurer que le moteur est utilisé dans des conditions de fonctionnement normales, en veillant à augmenter progressivement la vitesse et à ne pas surchauffer le moteur.

10.11. Le client ne doit pas naviguer si le navire est endommagé ou si un équipement essentiel tel que le moteur, le grément, la pompe de cale, les feux de navigation, le compas ou l'équipement de sécurité n'est pas en état de fonctionnement. Le client s'abstient également de naviguer si les réserves de carburant ne sont pas suffisantes pour assurer la sécurité du navire ou si l'équipage n'est pas en mesure de naviguer dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

10.12. En fonction de la base de départ, des restrictions peuvent s'appliquer sur la distance autorisée, en fonction de la durée de la location. Ces restrictions sont obligatoires. Des frais peuvent s'appliquer si les restrictions ne sont pas respectées.

10.13. Le client s'engage à respecter toutes les réglementations applicables dans la zone d'affrètement, notamment en ce qui concerne les zones protégées, les parcs marins et les restrictions de pêche. Le client doit dégager Luxury Sailing de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation ou action en justice découlant du non-respect par le Client de ces règles et règlements. Toutes les activités illégales (trafic de drogue, la prostitution, le transport de migrants), le transport de matériel illégal (armes, produits dangereux), l'utilisation commerciale du navire (accueil de passagers payants, croisières, excursions, activités sportives, etc.) sont strictement interdits. Une liste détaillée des utilisations interdites est indiquée dans l'article suivant.

10.14. En cas de dommage au navire ou d'accident entre le navire et un tiers, le client en informera immédiatement Luxury Sailing afin que la société puisse informer le client du plan d'action approprié. Si une assistance extérieure est nécessaire, le client en informera rapidement Luxury Sailing avant d'engager des dépenses, sauf en cas de péril ou si un retard dans les opérations pourrait présenter un risque pour l'équipage ou le navire. Le client conservera toutes les factures et reçus relatifs aux réparations pour permettre le remboursement par Luxury Sailing dans les meilleurs délais. Si le remorquage est nécessaire, Luxury Sailing informera le client de la procédure à suivre. En cas de remorquage d'urgence, la priorité est donnée à la sécurité de l'équipage et du navire. Le client et Luxury Sailing conviendront alors de la manière dont les frais de remorquage doivent être supportés, en fonction de la cause de l'incident qui a nécessité le remorquage. Dans tous les cas, le client négociera et fixera le prix du remorquage avec le capitaine de l'autre navire avant de procéder, en coordination avec Luxury Sailing partout où possible.

10.15. L'attention du client est attirée sur la nature particulière des toilettes de bateau. Toute utilisation inappropriée, en particulier le jet de quoi que ce soit d'autre que la quantité légitime de papier prévue à cet effet, peut entraîner la mise hors d'usage des toilettes. Le client sera tenu responsable. Certains bateaux peuvent ne pas permettre de jeter du papier dans les toilettes, qui sont reliées à la mer, et un bac est fourni pour cet usage.

10.16. Privilèges maritimes: Le client ne doit pas encourir ou autoriser de privilèges maritimes, de sauvetage ou d'endettement sur le navire ou à crédit de Luxury Sailing. Le client ne doit pas abandonner le navire ou conclure un accord de sauvetage sans le consentement écrit préalable de Luxury Sailing. Le client doit indemniser et dégager de toute responsabilité Luxury Sailing de et contre tous les privilèges maritimes, de sauvetage ou d'endettement qui surviennent sur le navire ou le crédit de Luxury Sailing à la suite de tout acte ou omission du client.

10.17. Si le Client décide d'interrompre ou de raccourcir sa charte, ou de ne pas utiliser certains services, aucun remboursement ne sera possible.

## **11. Utilisation interdite du navire**

11.1. Utilisation commerciale: la location du Navire en vertu du présent accord est destiné uniquement à des fins privées et récréatives. Les activités commerciales, y compris, mais sans s'y limiter, le transport de passagers ou de marchandises contre rémunération, la pêche professionnelle et toute autre forme d'entreprise commerciale sont strictement interdites, sauf autorisation écrite explicite de Luxury Sailing. Par souci de clarté, «utilisation commerciale» comprend, mais sans s'y limiter:

- Facturer des tiers pour les services fournis par le navire
- Utilisation du navire comme base pour les activités commerciales, y compris les événements promotionnels.

11.2. Participation à des régates ou à des courses: la participation à toute forme de régate ou de course à la voile n'est pas autorisée sans le consentement écrit préalable de Luxury Sailing. Si cette participation est approuvée, des conditions générales spécifiques, y compris des exigences et des frais d'assurance supplémentaires, s'appliqueront.

11.3. Sous-location ou prêt: Le navire ne peut être sous-loué, affrété ou prêté à un tiers pendant la période de location. Le Client ne peut céder ou transférer aucun de ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat sans le consentement écrit préalable de Luxury Sailing.

11.4. Remorquage: Le remorquage de tout navire, objet ou embarcation est strictement interdit, sauf dans une situation d'urgence impliquant la sauvegarde de la vie humaine en mer ou selon les instructions des autorités de recherche et de sauvetage.

11.5. Zones réglementées et conformité environnementale : la navigation dans les zones réglementées, y compris, mais sans s'y limiter, les zones militaires, les zones marines protégées et les régions écologiquement sensibles, est interdit, sauf si les autorisations appropriées sont obtenues. Les clients doivent respecter toutes les lois et réglementations environnementales locales concernant l'élimination des déchets, les ancrages et la protection de la vie marine.

11.6. Activités comportant des risques supplémentaires: il est interdit de se livrer à des activités qui présentent des risques supplémentaires pour le navire, son équipage ou ses passagers, telles que des opérations de plongée sans orientation professionnelle appropriée ou des sports nautiques dans des zones non désignées.

11.7. Conséquences de l'utilisation interdite: la violation de l'une des conditions ci-dessus entraînera la résiliation immédiate du contrat de location sans remboursement. De plus, le Client sera responsable de tous dommages, frais juridiques, amendes ou pénalités encourus par Luxury Sailing à la suite de ces violations. Luxury Sailing se réserve le droit de prendre toute autre action en justice nécessaire pour recouvrer les coûts ou les dommages liés à la violation des présentes conditions. Le client doit détenir Luxury Sailing contre toute responsabilité à l'égard de toute réclamation ou action en justice découlant du non-respect par le Client de ces règles et règlements.

### **Sauvegarder notre voyage: droits de refuser l'embarquement**

Pour assurer l'intégrité de notre expérience de croisière et la sécurité de tous à bord, LUXURY SAILING se réserve le droit de refuser l'embarquement ou de mettre fin à la participation de toute personne trouvée en violation de nos conditions, l'adoption d'un comportement dangereux ou la participation à des activités illégales. Cette politique souligne notre engagement pour un environnement de croisière sécurisé, respectueux et agréable pour tous les passagers et membres d'équipage. La décision peut être prise par notre skipper, à son seul jugement, ou par notre responsable de base.

### **12. Retour du navire:**

12.1. Le navire doit être retourné à la «base de départ» à la date et avant l'heure spécifiées dans le contrat d'affrètement (généralement l'après-midi avant la date de débarquement). Le navire doit être retourné avec tous les équipements listés dans l'Inventaire de Départ, dans un état similaire. Le client reste entièrement responsable du Navire jusqu'à ce que l'Inventaire de Retour soit signé et que le Navire soit finalement déchargé.

12.2. Si le retour du navire est retardé en raison d'un cas de force majeure tel que défini dans les présentes conditions générales, il doit être effectué dès que possible après la fin de l'événement qui a causé le retard, sans frais supplémentaires pour le Client (si le retard n'est pas causé par une mauvaise planification à l'avance, lorsque les prévisions météorologiques ont été annoncées et que le temps était suffisant pour planifier un retour à la base).

12.3. Toute journée commencée au-delà de la période de location est considérée comme une journée complète. Si le retard en retour dépasse douze (12) heures, le client sera tenu d'indemniser Luxury Sailing pour toute perte ou dommage subi par elle à la suite d'un tel retard, y compris les retards ou les annulations d'affrètements ultérieurs du navire.

En cas de retour tardif, sauf en cas de Force Majeure, le client devra payer un prix au prorata établi à partir des tarifs publics officiels pour le (s) jour(s) supplémentaire (s), plus des frais de pénalité identifiés comme 200% du (des) jour(s) de location au prorata.

Si le retard est causé par la Force Majeure, mais que le client connaissait ou aurait dû connaître cette situation à l'avance (ex. Prévisions météorologiques), le client sera fiable pour un tel retard, car il n'organisera pas correctement son itinéraire pour retourner à l'heure ou avant la base.

12.4. Si le client ne retourne pas le navire au port d'arrivée convenu, il doit payer à Luxury Sailing, en plus des sommes prévues à l'article 11.3, les frais encourus pour retourner le navire au port d'arrivée défini dans le contrat d'affrètement. Luxury Sailing prendra en compte le moment du retour lorsque le navire atteindra effectivement la base de départ, et calculera jusque-là les pénalités telles qu'établies à l'article précédent. Il en sera de même en cas d'abandon du Navire, c'est-à-dire de laisser le Navire inoccupé pendant plus de 12 heures, en quelque lieu que ce soit, pendant ou à la fin de la période de location.

12.5. Le client doit retourner le navire à Luxury Sailing avec tout son équipement dans le même état au début de la période de location, dans un état propre et dans les délais convenus. Si le Navire est retourné sans réservoir de carburant plein, des frais de 150€ seront facturés en plus du coût du carburant. En cas de toilette bloquée pendant la période de location, des frais de 200€ seront facturés par toilette bloquée.

12.6. Le Locataire s'engage à payer toute perte ou dommage non prévu dans la police d'assurance qui pourrait survenir à bord du Navire, ou au Navire lui-même, jusqu'à son retour effectif par Luxury Sailing. Le client reste responsable du Navire jusqu'à ce que l'inventaire contradictoire soit signé lors du retour du Navire et du débarquement final. En cas de perte ou de dommage d'un équipement, le client sera invité à payer le prix total de la perte ou de l'article endommagé, même s'il a été utilisé auparavant, plus des frais de pénalité administrative de 150€ . Si un dommage survient au Navire lui-même, non couvert par l'Assurance, des frais supplémentaires de 500€ surviennent, plus l'indemnisation des jours perdus pour réparer le bateau et le coût des réparations.

### **13. Assurance et franchise:**

13.1. Le navire est assuré pendant la période de location contre tous les dommages accidentels, y compris les dommages causés à des tiers. La Société maintient une assurance pour couvrir les dommages subis par les passagers comme spécifié, à l'exclusion du vol ou de la perte d'effets personnels, de tout accident non imputable à la Société et des incidents résultant du non-respect du contrat ou des instructions (c'est-à-dire de tout dommage causé par un acte volontaire ou intentionnel ou de toute violation des règles régissant l'utilisation du Navire). Le client est responsable des dommages au bateau, même accidentels.

13.2. Les passagers sont fortement encouragés à souscrire une assurance voyage et maladie complète pour couvrir les pertes potentielles non couvertes par la police de la Société. En outre, une option d'exonération des dommages peut être disponible à la base pour couvrir les dommages accidentels au bateau ou à son équipement. Luxury Sailing est à votre disposition si vous avez besoin de plus d'informations.

13.3. En cas de dommage quelconque, y compris à des tiers ou à un vol, le Client doit enregistrer l'incident dans le journal de bord et alerter immédiatement Luxury Sailing. En cas de dommage impliquant un tiers, le Client doit faire une déclaration auprès dudit tiers et de ses assureurs. Le non-respect de cette obligation entraînera la non-assurance des dommages.

13.4. La couverture d'assurance souscrite par Luxury Sailing comprend une franchise, relayée par un dépôt de garantie variable, qui sera payable par le Client. Le Client reste donc son propre assureur pour toute perte ou dommage quelconque, y compris celui causé à des tiers, à concurrence du montant spécifié dans les conditions particulières du Contrat de location. Le Client reste responsable des dommages, du vol ou de la perte, sans limite d'indemnisation, si des dommages surviennent pendant la navigation vers le Navire et qu'il n'analyse pas soigneusement la zone dans laquelle il navigue.

13.5. Luxury Sailing offre une réduction totale de cet excédent sous réserve d'une facturation contractuelle supplémentaire («Renonciation aux dommages»). Ces frais supplémentaires d'exonération de dommages couvrent le montant de la franchise due en cas de dommage. Toutefois, il n'exonère pas le client en cas de dommage exclu tel que prévu à l'article 12.1.

13.6. Dans les cas où la Renonciation aux Dommages n'est pas souscrite, le client doit verser un dépôt de garantie, dont le montant est indiqué sur les Conditions Particulières. Il sera conservé par Luxury Sailing en cas de dommage assuré et pour réparer tout dommage que le client aurait pu causer pendant la location, sans toutefois constituer un plafond de responsabilité.

13.7. Dans tous les cas, que ce soit avec la souscription à la Renonciation aux Dommages ou le dépôt de garantie, tous les dommages causés à la suite d'une violation délibérée par le client du Navire ou le tiers ayant loué le navire des obligations (par exemple, dommages volontaires, violation de ces conditions de navigation, etc.) doit être réparé. Le montant du dépôt de garantie ou de l'exonération de dommages est destiné à avancer les coûts en cas de dommage ou de responsabilité encourue par le client, mais ne constitue en aucun cas une limitation de responsabilité.

13.8. Luxury Sailing n'est pas tenu de fournir au client un navire de remplacement ou de verser toute indemnité en cas d'immobilisation du Navire loué en raison de dommages accidentels pendant la location. En cas de perte ou de dommage à un équipement de valeur tel qu'un moteur hors-bord ou un canot, l'affrèteur n'aura pas droit à un remplacement immédiat.

#### **14. Force majeure:**

14.1. La Société n'est pas responsable du manquement à ses obligations, en tout ou en partie, en raison d'événements de Force Majeure, tels que, mais sans s'y limiter, une décision gouvernementale, une loi (obligation d'assistance maritime), une guerre (qu'un état de guerre soit officiellement déclaré ou non ou qu'il s'agisse d'une guerre civile), menace pour la sécurité personnelle (prise d'otages, enlèvement, assassinat, bombardement, attentat suicide, embarquement, actes de piraterie), explosion, troubles civils, acte de terrorisme, soulèvement, insurrection ou coup d'État, sabotage, incendie, inondation, sécheresse, mousson, catastrophe naturelle, cyclone, en particulier un cyclone tropical, dénommé phénomène météorologique, épidémie, quarantaine, confinement, ruptures de source d'approvisionnement (notamment d'énergie, de matières premières, etc.) ou de transport, blocage des voies de transport (canal, accès portuaire, congestion portuaire), grève, lock-out, ou toute autre même hors de son contrôle. Les services concernés seront crédités pour les futures croisières ou une croisière alternative sera offerte sans frais supplémentaires sans majoration de prix. Cela ne comprend pas les conditions météorologiques ou maritimes défavorables, qui sont énumérées dans la clause suivante, où l'embarquement est toujours possible, mais l'itinéraire peut être réduit ou réorganisé.

14.2. Luxury Sailing ne sera pas responsable des coûts supplémentaires encourus par le client à la suite de modifications apportées à sa charte en raison d'un événement de force majeure.

14.3. Si les Clients, en raison d'un cas de Force Majeure, ne peuvent pas retourner à la base de départ prévue, ils seront exemptés des frais de pénalité illustrés dans les clauses précédentes. Cela ne s'applique pas si le client n'a pas organisé correctement son voyage ou s'il ne s'est pas délibérément dirigé vers une situation où il pourrait être coincé.

#### **Conditions météorologiques**

Conditions météorologiques et maritimes: LUXURY SAILING reconnaît que les conditions météorologiques et maritimes peuvent avoir un impact significatif sur la planification et la progression des chartes sans équipage. En cas de conditions météorologiques ou maritimes défavorables, y compris, mais sans s'y limiter, les tempêtes, les vents violents ou les mers agitées, la décision de retarder le départ ou de modifier l'itinéraire incombe uniquement au skipper ou à la base gestionnaire, en fonction de son jugement professionnel et des recommandations de la Garde Côtière pour assurer la sécurité des passagers.

Aucun remboursement pour les retards: les clients comprennent et acceptent que, s'ils sont en mesure d'embarquer sur le navire, mais que le navire ne peut pas quitter immédiatement le port en raison de conditions météorologiques défavorables, de la logistique ou des recommandations de la Garde côtière, cela ne constituera pas un motif de remboursement.

L'embarquement du navire est considéré comme le début de la croisière, et LUXURY SAILING s'engage à s'assurer que la croisière se déroule en toute sécurité dès que les conditions le permettent. Si l'embarquement n'est pas possible en raison de Force Majeure, ou en raison de la faute de l'entreprise, les articles précédents ou suivants seront appliqués. Sécurité et prise de décision: la sécurité de nos passagers, de notre équipage et de notre navire est notre principale préoccupation. Les décisions du skipper (ou du gestionnaire de base) concernant les retards, les changements d'itinéraire ou toutes les modifications dues aux conditions météorologiques et maritimes sont définitives. On apprécie la compréhension et la coopération de nos voyageurs pour donner la priorité à la sécurité.

Reconnaissance des conditions : En acceptant ces conditions, les voyageurs reconnaissent qu'ils ont lu et compris cette clause de force majeure et de conditions météorologiques, et acceptent qu'aucun remboursement ne sera émis pour les retards au Stat de la croisière en raison des conditions météorologiques et maritimes, tant que l'embarquement a eu lieu.

### **15. Limitation de responsabilité:**

15.1. La responsabilité de la Société est limitée aux cas de négligence grave. La responsabilité totale de Luxury Sailing, indépendamment de la base et de la nature de l'action intentée contre Luxury Sailing pour tous les dommages autres que ceux couverts par l'assurance, ne peuvent en aucun cas dépasser le montant payé pour la croisière par le client. La Société n'est pas responsable des dommages indirects résultant de l'inexécution du contrat, telles que la perte d'utilisation, les données, les opérations, les bénéfices, les activités, les revenus, les clients, les économies anticipées, la réputation, et plus généralement, les pertes de nature économique ou financière, qu'elles soient considérées comme indirectes ou résultant directement de l'événement donnant lieu à la demande d'indemnisation.

15.2. Le navire est assuré dans les conditions énoncées à l'article 12 et le client accepte de renoncer à tout recours contre Luxury Sailing pour des montants dépassant les remboursements effectués par les assureurs en application de la police et de l'article 12, devant quelque juridiction que ce soit.

### **16. Conformité aux dispositions légales:**

16.1. Les Parties s'engagent à respecter toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles relatives à la lutte contre la corruption, le trafic illégal et les lois sur les sanctions.

16.2. Les Parties déclarent et garantissent en outre qu'elles et tous leurs représentants ne sont pas identifiés, répertoriés, détenus ou contrôlés par toute entité répertoriée par les États-Unis, l'Union européenne ou les Nations Unies en tant que «Personne bloquée», «Personne refusée», « National spécialement désigné » et ne sont soumis à aucune interdiction de faire des affaires en vertu de lois, règlements, règles ou autres décisions publiées par les régulateurs mentionnés ci-dessus. Chaque Partie notifie immédiatement à l'autre si elle ou l'un de ses Représentants est ajouté à une liste de sanctions.

16.3 Les Parties ne doivent pas, directement ou indirectement, conclure d'accord ou de transaction avec une «Personne bloquée», une «Personne refusée» ou un «National spécialement désigné» en relation de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, avec les biens ou services fournis en vertu du présent accord.

## **17. Loi applicable et compétence :**

Le Contrat est régi par la loi italienne. Les litiges découlant du présent contrat seront résolus par la négociation ou, à défaut de résolution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Sassari, en Italie.

Mécanisme de résolution : Dans le cas peu probable de litiges, LM Company SRL défend une approche de résolution fondée sur le dialogue et la compréhension mutuelle. Avant d'engager une action en justice, on encourage la médiation ou l'arbitrage en tant que principaux canaux de résolution des litiges. Ce mécanisme offre une voie moins conflictuelle, axée sur la recherche de solutions à l'amiable. Il illustre notre engagement à maintenir des relations positives avec nos clients, en répondant efficacement aux préoccupations et en favorisant une atmosphère de confiance et de respect.

## **18. Dispositions diverses**

18.1. Ce document, ainsi que toutes les Conditions Particulières émises, constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties. Il met fin, à compter de sa date d'entrée en vigueur, à tous les engagements ou accords précédemment conclus entre les Parties en ce qui concerne le même objet.

18.2. Si une disposition du présent Accord est jugé invalide ou inapplicable en vertu de la loi, cette disposition sera modifiée dans la mesure nécessaire pour la rendre valide et exécutoire, ou elle sera séparée du présent Accord, le reste de l'Accord restant pleinement en vigueur. Les Parties s'engagent à négocier de bonne foi pour remplacer toute disposition invalide ou inapplicable par une disposition valide qui correspond le mieux à l'intention de la disposition initiale.

18.3. Cession et sous-traitance : LUXURY SAILING se réserve le droit de céder ou sous-traiter ses droits et obligations en vertu du présent Contrat à un tiers sans le consentement préalable du Client. Cela inclut le droit de remplacer la croisière réservée par une autre de qualité et de norme similaires, même si elle est fournie par une autre société.

18.4. Communications : Toutes les communications liées à l'interprétation, à l'exécution ou à la violation du présent Accord doivent être effectuées par e-mail ou par téléphone pour les questions de routine et pour les conversations urgentes, en particulier en cas de réclamation, une conversation écrite peut être demandée. Pour les avis juridiques ou les litiges, la communication doit être faite par courrier express ou lettre recommandée avec avis de réception. Les demandes de renseignements ou les préoccupations concernant le Contrat ou les présentes Conditions Générales doivent être adressées à [info@lmcompany.it](mailto:info@lmcompany.it).



18.5. Utilisation des images à des fins promotionnelles : sauf refus explicite du client, LUXURY SAILING peut utiliser des images mettant en vedette le client et les membres de l'équipage prises pendant la croisière à des fins promotionnelles ou marketing sur diverses plateformes médiatiques sans une compensation.

18.6 Modification des conditions: Tout comme la mer change, le paysage opérationnel et juridique de notre industrie peut également changer. LM Company SRL se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales pour s'adapter aux nouvelles exigences légales, aux défis opérationnels ou pour mieux servir nos passagers. Toute modification sera communiquée efficacement via notre site Web ou par communication directe, en veillant à ce que nos passagers soient toujours informés et puissent naviguer en toute confiance dans les conditions les plus récentes.

18.7. Encouragement des commentaires des clients: à la conclusion de la charte, les clients sont encouragés à fournir des commentaires sur leur expérience. Ces commentaires sont inestimables pour nous dans l'amélioration de nos services et la garantie de normes élevées de satisfaction de la clientèle. Un formulaire de commentaires sera fourni, et nous accueillons tous les commentaires et suggestions constructifs. Les commentaires proactifs nous aident à répondre à toutes les préoccupations et à améliorer la qualité de nos chartes pour tous les futurs clients.

### **Sauvegarder la créativité: droits de propriété intellectuelle**

LM Company | Group Les offres distinctives du groupe, de nos expériences de croisière uniques aux contenus visuels et textuels de notre marque, sont des propriétés intellectuelles protégées. Cela inclut les marques commerciales, les logos et le matériel protégé par le droit d'auteur qui forment notre identité de marque. On rappelle à nos clients et partenaires que ces actifs ne peuvent pas être utilisés sans notre autorisation expresse, en veillant à ce que la créativité et l'innovation qui nous distinguent sont respectées et préservées.

### **19. Acceptation des Modalités et Conditions Générales**

En procédant à la réservation et au paiement de l'acompte, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions Générales, ainsi que toutes les Conditions Particulières applicables. Cet accord constitue l'intégralité de l'accord entre LUXURY SAILING et le Client en ce qui concerne les services de location sans équipage. La version actuelle de ces Conditions Générales sont accessibles sur notre site Web à l'adresse [www.luxury-sailing.com](http://www.luxury-sailing.com) ou peuvent être demandées par e-mail à l'adresse [info@lmcompany.it](mailto:info@lmcompany.it).

## **Confidentialité et protection des données**

Engagement en matière de confidentialité : LM COMPANY SRL (LUXURY SAILING) s'engage à protéger la confidentialité et la sécurité des données personnelles du Client conformément aux règlements généraux sur la protection (RGPD) et législation locale applicable en matière de protection des données. Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour la fourniture et l'amélioration des services d'affrètement, y compris le traitement des réservations, la livraison des services et la garantie de la sécurité à bord.

Droits des clients: les clients ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les rectifier ou de les effacer, ainsi que le droit de s'opposer à leur traitement ou de le restreindre (mailings), même s'ils y avaient initialement consenti. Les demandes concernant les données personnelles doivent être adressées à [info@lmcompany.it](mailto:info@lmcompany.it).

Sécurité et conservation des données: nous mettons en œuvre des mesures de sécurité rigoureuses pour nous protéger contre l'accès non autorisé aux données du client ou mauvaise utilisation de celles-ci. Les données personnelles ne sont conservées que le temps nécessaire à des fins légales, réglementaires ou opérationnelles, après quoi elles sont supprimées ou anonymisées en toute sécurité.

- Informations de réservation du client: conservées pendant cinq ans à compter de la fin de la période de service pour se conformer aux exigences financières et légales.
- Identification et documents de voyage : conservés pendant un an après le voyage pour gérer toute demande ou réclamation après le voyage, puis détruits en toute sécurité.
- Données marketing: les clients peuvent se désabonner à tout moment, et les données utilisées pour les clients à des fins de marketing direct seront conservées jusqu'à ce que le client se désabonne ou se désabonne de nos communications marketing.

À l'expiration des périodes de conservation, les données personnelles sont supprimées ou anonymisées en toute sécurité, de sorte qu'elles ne peuvent plus être liées à aucune personne. Les lois locales peuvent obliger l'entreprise à conserver certaines informations pendant des périodes plus longues, y compris, mais sans s'y limiter, les factures liées aux données personnelles.

Mises à jour de la politique: La Société se réserve le droit de mettre à jour ses pratiques de confidentialité. Toute modification sera communiquée via notre site Web officiel ou directement aux clients concernés. Pour les demandes de renseignements en ce qui concerne la protection des données, veuillez nous contacter à [info@lmcompany.it](mailto:info@lmcompany.it).

Vous pouvez trouver la politique de confidentialité complète sur notre site Web à l'adresse [www.luxury-sailing.com](http://www.luxury-sailing.com), les clients en faisant le dépôt confirment qu'ils ont lu, compris et expressément accepté les politiques (c'est-à-dire la politique de confidentialité) à compter de ses dates d'entrée en vigueur.

## **Naviguer dans la vie privée : nos mesures de protection des données améliorées**

À une époque où la sécurité numérique est primordiale, LM Company | Group s'engage à protéger la vie privée de ses passagers avec un dévouement inébranlable. Nos mesures de protection des données renforcées sont conçues pour dépasser les exigences strictes du RGPD et d'autres lois pertinentes en matière de confidentialité. En utilisant des technologies et des pratiques de sécurité avancées, nous assurons la confidentialité, l'intégrité, et la disponibilité de vos informations personnelles. Notre politique de confidentialité, accessible sur notre site Web, détaille vos droits et nos responsabilités, reflétant notre engagement envers la transparence et votre droit à la confidentialité

## **Conformité environnementale et durabilité:**

Gérance de l'environnement : LM COMPANY | GROUP se consacre à la conservation de l'environnement et opère dans le respect des lois et des meilleures pratiques environnementales pertinentes. On aspire à minimiser notre empreinte écologique et encourager le tourisme durable.

Pratiques durables: on défend la gestion responsable des déchets, la conservation de l'eau et l'efficacité énergétique lors de nos croisières. Les passagers sont encouragés à participer à ces initiatives environnementales pour aider à protéger et à préserver nos destinations de croisière.

Collaboration en matière de conservation : en partenariat avec les communautés locales et les organisations environnementales, nous soutenons des projets de conservation et des pratiques durables pour protéger les écosystèmes que nous visitons.

Participation des passagers : Réserver avec nous signifie que le passager accepte de respecter nos politiques environnementales et de contribuer positivement à la conservation de l'environnement marin et côtier pour les générations futures.

## **Vers la durabilité : notre responsabilité environnementale**

Chez LM Company | Group, notre lien avec la mer sous-tend notre engagement en faveur de la gérance de l'environnement. Nous comprenons l'importance de préserver les environnements marins et côtiers pour les générations futures. Nos initiatives de durabilité comprennent la gestion responsable des déchets, la réduction de l'empreinte carbone et le soutien aux efforts de conservation locaux. En réservant avec nous, les passagers rejoignent notre mission de naviguer vers un avenir plus durable, incarnant les principes de la responsabilité écologique à chaque croisière.

Ce document, y compris toutes les Conditions Particulières ci-jointes, définit l'accord complet concernant les services des locations fournis par LUXURY SAILING. Il remplace toutes les communications et les accords antérieurs relatifs à l'objet des présentes.